

Des mandats amputés pour les futurs élus régionaux

La création en 2014 du conseiller territorial impose de raccourcir à quatre ans le mandat des conseillers régionaux élus l'année prochaine

C'est le premier des quatre textes législatifs qui réforment les collectivités locales à être débattu au Parlement. La création d'un conseiller territorial destiné à remplacer à partir de 2014 les conseillers régionaux et généraux, imposait de fixer à cette date la fin des mandats de ces élus. Le projet de loi examiné demain au Sénat prévoit donc de limiter à quatre ans le mandat des futurs conseillers régionaux qui seront élus au mois de mars prochain et à trois ans celui des conseillers départementaux élus en 2011.

Pour le gouvernement, qui a demandé une procédure d'examen accéléré, il était indispensable que ce texte soit adopté le plus rapidement possible par les deux assemblées afin d'éviter d'encourir les foudres du conseil constitutionnel. «*Il est possible de prolonger des mandats en cours mais pas de les raccourcir*, explique le rapporteur du texte, le sénateur UMP de Saône-et-Loire, Jean-Patrick Courtois. *Il fallait donc le faire avant les élections régionales et suffisamment tôt pour ne pas altérer la sincérité du scrutin.*» En clair, il est impératif que la loi soit votée avant l'ouverture de la campagne électorale.

Une précipitation qui agace d'autant plus les socialistes que le débat sur l'élection des futurs conseillers territoriaux a été repoussé, lui, après le scrutin de mars. «*Ce projet a quelque chose de surréaliste, s'étonne le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre Sueur, dans la mesure où on nous demande de changer la durée des mandats dans la perspective d'une réforme, sur le conseiller territorial, qui n'existe pas légalement. Cette loi n'a donc pas d'objet, on nous demande de le présumer.*» «*Encore une fois, comme avec la taxe professionnelle, on prend les problèmes à l'envers*», regrette de son côté Jean-Claude Peyronnet, sénateur (PS) de Haute-Vienne.

Or, la création de ce conseiller territorial est loin de faire l'unanimité au sein de la majorité sénatoriale et les débats s'annoncent houleux. «*De toute façon le texte n'évoque pas le conseiller territorial, mais organise une concomitance des élections régionales et cantonales qui est une revendication de nombreux élus*, précise Jean-Patrick Courtois. *S'il n'était pas voté entre-temps, c'est le régime électoral actuel qui s'appliquerait.*»

Le texte ne ravit pas non plus les présidents de régions qui n'apprécient guère d'avoir à faire campagne pour un mandat tronqué et évitent pour l'instant d'évoquer la question. Par ailleurs, cette réforme aura pour conséquence de faire voter les Français le même jour pour les élections municipales et territoriales. «*Je crains qu'une telle accumulation des scrutins le même jour ne soit impossible à gérer*», s'inquiète le sénateur UMP du Nord, Jean-René Lecerf.

CÉLINE ROUDEN